

## CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 6 mai 2021 à 18h30**

### **COMPTE RENDU DE SEANCE VALANT PROCES-VERBAL**

**Conseillers municipaux présents :** Michel BRUNET, Yves BERNARD, Françoise PIRAT, Joël CORDENOD, Christian REYNAUD, Françoise VELON, Catherine MOREL, Christophe DISSES, Delphine LAVIGNE, Johana VEYRAT, Valérie CLAIN, Christine FAVIER, Sébastien PUGET, Jean Yves BOUILLOUX

**Excusés :** Aurélie CHARDARD (pouvoir donné à Sébastien PUGET)

**Absents :** néant

#### **1. Désignation du secrétaire de séance**

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne Johana VEYRAT secrétaire de séance.

#### **2. Approbation du Procès-verbal faisant office de Compte rendu du conseil municipal du 8 avril 2021 (ci-joint)**

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 8 avril 2021.

#### **Projets de délibérations :**

- 1. Tarif des concessions,**
- 2. Modification du tableau des emplois,**
- 3. Acquisition à l'euro symbolique auprès de l'EHPAD de Saint-Trivier-de-Courtes d'une bande de terrain de 10ml en limite sud sur les parcelles D850 et D849**
- 4. Buvette du marché : autorisation des associations à s'installer sur le marché,**

5. Décision modificative du Budget Champ de la Jeanne,
6. Décision modificative du Budget communal,
7. DIA

Questions diverses :

- Opération Brioche de l'ADAPEI,
- Tour de garde pour les élections régionales et départementales des 20 et 27 juin 2021,
- Courrier reçu de Bourg-en-Bresse Destinations – Office de Tourisme au sujet de visites de la commune prévues dans le cadre de l'agenda d'été.

---

### 1. Tarifs des concessions

---

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la tarification applicable aux concessions du cimetière municipal est la même depuis le 23 novembre 2012. Il indique qu'il convient de modifier la tarification et les conditions actuelles pour tenir compte de la réglementation et du coût d'entretien de ces concessions.

Il propose que les tarifs et conditions soient revus comme ceci :

TYPE DE CONCESSION	DUREE	TARIF CONCESSIONS
<b>TOMBE</b>	15 ANS 30 ANS	250 € le m <sup>2</sup> 375 € le m <sup>2</sup>
<b>COLUMBARIUM 1* :</b> Dimension intérieure : Ø 20 x 27 longueur	15 ANS 30 ANS	250 € 500 €
<b>COLUMBARIUM 2* :</b> Dimension intérieure : Profondeur 32,5 Largeur 39 Hauteur 34	15 ANS 30 ANS	750 € 1300 €
<b>CAVURNE</b>	15 ANS 30 ANS	350 € 600 €
<b>Jardin du souvenir **</b>	Perpétuel	-
<b>Droit de dispersion</b>	-	Sans objet

\* Pour le **colombarium**, l'identification des personnes inhumées se fera par gravure sur le couvercle de fermeture et comportera les noms et prénoms du défunt, ainsi que ses années de naissance et de décès, s'effectuera en lettres gravées dorées de type « bâton » et sera à la charge du concessionnaire qui pourra choisir le professionnel de son choix.

\*\* Pour le **jardin du souvenir**, la barrette d'identification sera à la charge de la famille qui pourra choisir le professionnel de son choix et devra répondre aux caractéristiques suivantes :

*Barrette de bronze de forme rectangulaire :*  
*Vissée à chaque extrémité par des vis de bronze ou de laiton inoxydable.*  
*Largeur : 34 cm*  
*Hauteur : 2 cm*  
*Inscription en relief par moulage.*  
*Lettre de type « bâton »*

*Inscription pouvant être effectuée sur 2 lignes :*  
*Nom patronymique suivi éventuellement du nom d'épouse*  
*Prénom usuel*  
*Années de naissance et de décès.*

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve la modification de la tarification et des conditions des concessions du cimetière municipal,
- Charge Monsieur le Maire de faire appliquer ces nouveaux tarifs et conditions à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021

---

## **2. Modification du tableau des emplois**

---

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de mettre à jour le tableau des emplois comme ceci :

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET		
Emplois	nombre	Grade(s) ou cadre d'emplois autorisé(s)
<i>Service Administratif</i>		
<b>Directeur Général des Services Techniques et Administratifs</b> ► Collaborateur direct des élus ► Organisation, suivi, planification des tâches des services Techniques et Administratifs	1	Cadre d'emplois des <b>Attachés</b>
<b>Secrétaire de mairie &lt; 2000 hab.</b>	1	Cadre d'emploi des <b>Adjoint administratifs, et/ou des Rédacteurs, et/ou des Secrétaires de mairie,</b>
<i>Service Technique</i>		
<b>Agent polyvalent :</b> ► Entretien espaces verts, voirie et réseaux ► Entretien logements (parc locatif) et des bâtiments municipaux ► Entretien du matériel et du parc véhicule ► Entretien des Stations d'épuration	2	Cadre d'emploi des <b>Adjoint techniques</b>
<b>Agent d'entretien &amp; Agent de Surveillance de la voirie ASVP, Responsable bâtiment, Réseaux et Stations d'épuration Encadrement de l'équipe technique</b> ► Entretien des locaux et espaces publics, Gestion des salles municipales, Entretien et gestion du cimetière, Achat et gestion du stock des produits d'entretien et d'hygiène ; ► Organisation des manifestations officielles et réceptions, vin d'honneur ; ► Surveillance de la voirie : application des arrêtés du maire en matière de marchés, déballages, voiries et manifestations, ► Signalement des désordres et dégradations ; ► Distribution des convocations du Conseil Municipal et autres assemblées, convocations aux diverses réunions, convocations des administrés, remise de plis contre délivrance d'un récépissé, remise des cartes électorales ; Entretien espaces verts, voirie et réseaux, ► Entretien du matériel et du parc véhicule ► Entretien des locaux – Assainissement	1	Cadre d'emploi des <b>Adjoint techniques</b>

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET		
<i>Service Administratif</i>		
Secrétaire de mairie < 2000 hab.	1	Cadre d'emploi des <b>Adjoint administratifs et/ou des Rédacteurs, et/ou des Secrétaires de mairie, 28 H/Semaine</b>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve la mise à jour du tableau des emplois tel que proposé ci-dessus,

---

### **3. Acquisition à l'euro symbolique auprès de l'EHPAD de Saint-Trivier-de-Courtes d'une bande de terrain de 10ml en limite sud sur les parcelles D850 et D849**

---

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le conseil municipal lors de la réunion du 25 mars 2021 a validé le principe de cession à l'euro symbolique au profit de Dynacité des parcelles cadastrées section D n°1023 847 et 841, d'une superficie totale de 2482m<sup>2</sup> en vue de la construction du projet « HAISSOR ».

Il indique à l'assemblée qu'afin de désenclaver ces parcelles et réaliser un accès à ce projet Haissor, il convient d'acquérir une bande de terrain de 10ml en limite sud, d'une surface d'environ 1000m<sup>2</sup> à l'EHPAD. L'acquisition se ferait à l'euro symbolique.

En contrepartie, la commune s'engagerait à clôturer et sécuriser la propriété de l'établissement avec la pose d'un portillon au droit de cette future limite et le remplacement d'arbres si nécessaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve l'acquisition à l'euro symbolique auprès de l'EHPAD de Saint-Trivier-de-Courtes d'une bande de terrain de 10ml en limite sud sur les parcelles D850 et D849,
- Approuve le principe de contrepartie de cette acquisition à l'euro symbolique en engageant la commune à clôturer et sécuriser la propriété de l'établissement avec la pose d'un portillon au droit de cette future limite et le remplacement d'arbres si nécessaire.
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter les services d'un géomètre pour le bornage de cette bande de terrain et la mise à jour du cadastre,
- Autorise Monsieur le Maire à signer les actes de vente et toutes les pièces afférentes au dossier.

---

### **4. Buvettes du marché : autorisation des associations à s'installer sur le marché**

---

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'un courrier reçu du Comité des Fêtes de Saint-Trivier-de-Courtes concernant leur demande de reprise des buvettes du marché.

Il informe l'assemblée que les consignes de la Préfecture à ce jour, selon la lettre d'information du 3 mai 2021, sont les suivantes :

« Marchés et ventes extérieures : La vente de boissons alcoolisées, dès lors qu'elles peuvent être consommées sur place (comme toute vente de produits de dégustation sur place) est interdite sur les marchés. »

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de reporter cette décision lorsque les consignes sanitaires auront évolué.

---

## 5. Décision modificative du Budget Champ de la Jeanne

---

Monsieur le Maire indique qu'il conviendrait de réaliser le virement de crédit suivant afin d'équilibrer des écritures comptables :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 7133 : Variat° en-crs prod° biens		604 804,55 €
<b>TOTAL D 042 : Opérations d'ordre entre section</b>		<b>604 804,55 €</b>
D 7133 : Variat° en-crs prod° biens	604 804,55 €	
<b>TOTAL D 043 : Op. ordre intérieur de section</b>	<b>604 804,55 €</b>	

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, valide la décision modificative n°1 du budget Champ de la Jeanne.

---

## 6. Décision modificative du budget communal

---

Monsieur le Maire indique qu'il conviendrait de réaliser le virement de crédit suivant afin d'équilibrer des écritures comptables :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 022 : Dépenses imprévues Fonct	0,52 €	
<b>TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct</b>	<b>0,52 €</b>	
D 6811 : Dot.amort.immos incorp.& corp		0,52 €
<b>TOTAL D 042 : Opérations d'ordre entre section</b>		<b>0,52 €</b>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, valide la décision modificative n°1 du budget communal.

---

## 7. DIA

---

Conformément à l'article L.2122-23, M. le Maire rend compte publiquement des décisions prises par délégation du conseil municipal dans le cadre des articles L.2122-21 et L.2122-22 du code général des collectivités territoriales et notamment concernant les déclarations d'intention d'aliéner :

Parcelles	Rue	Décision
D 1242	Champ de la Jeanne	Pas de préemption
D 1245	Champ de la Jeanne	Pas de préemption
C 420	Rue Gambetta	Pas de préemption
C 423	Rue Thiers	Pas de préemption

### Questions diverses :

- **Opération Brioche de l'ADAPEI :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'opération brioche de l'ADAPEI aura lieu le dimanche 10 Octobre 2021. Il reviendra devant le conseil au mois de juillet pour décider quelle forme prendra cette opération cette année et en finaliser la préparation.

- **Tour de garde pour les élections régionales et départementales des 20 et 27 juin 2021,**

Les tours de garde pour la tenue des bureaux de votes ont été fixés.

- **Courrier reçu de Bourg-en-Bresse Destinations – Office de Tourisme au sujet de visites de la commune prévues dans le cadre de l'agenda d'été.**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de l'agenda d'été, des visites de la commune sont prévues les mardi 27 juillet et 24 août 2021 à 18h00.

- **Dates des prochains conseils municipaux :**

Le calendrier des prochaines séances du conseil municipal est établi :

- Jeudi 3 juin 2021 à 18h30,
- Jeudi 1<sup>er</sup> juillet 2021 à 18h30,
- Jeudi 5 août 2021 à 18h30,
- Septembre : pas de séance
- Jeudi 7 octobre 2021 à 18h30,
- Jeudi 4 novembre 2021 à 18h30,
- Jeudi 2 décembre 2021 à 18h30.

La séance est levée à 20h15